

# Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un million de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par **tous les appareils à combustion** (chaudières, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils de combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.
- Si vous devez utiliser des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.
- Ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.

Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air de votre logement.

Santé Publique France (SPF)

Liens utiles

[Pour en savoir plus](#)